



JUDO CLUB DE BAIN DE BRETAGNE
Fiche d'inscription – Saison sportive 2020-2021
Seuls les dossiers complets sont acceptés



Cadre réservé au bureau

PAYE	LICENCIE	CERFA OUI / NON	Certif. Méd. OUI /NON	Renouv. Licence OUI /NON
Moyen de Paiement : <input type="checkbox"/> Chèque(s) <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Espèces				
Demande de paiement en plusieurs fois : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> 2 fois <input type="checkbox"/> 3 fois				
1 ^{er} chèque :€ 2 ^{ème} chèque :€ 3 ^{ème} chèque :€				
<i>Les encaissements auront lieu le 15 de chaque mois. Solde compte fin décembre 2020. 1^{er} versement de 80 € minimum</i>				

Informations du licencié

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... Sexe : F / M Catégorie d'âge :

Ceinture :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ licencié : ☎ (Maman) : ☎ (Papa) :

Nom et prénom du représentant légal : -

Email (parents) :

Email (licencié) :

Passeport et certificat médical

Passeport de judo : OUI / NON Si NON : demande d'un passeport : OUI / NON (8€)

Certificat Médical : OUI / NON Date du certificat médical :/...../.....

Questionnaire médical : OUI / NON

Certificat Médical sur le passeport signé par un médecin pour la saison 2020/2021 : OUI / NON

Fournir un certificat médical avec la mention « **Apte à la pratique du JUDO/ JUJITSU en compétition** ».

A partir de Benjamins : 2 exemplaires du certificat médical.

Tarifs de la Saison 2020-2021 - LICENCE à la FFJDA comprise (40 euros)

JUDO : Né(e) de 2015 à 2018 :160€
Né(e) de 2011 à 2014 :166€
Né(e) avant 2011 :180€

SELF-DEFENSE (JUJITSU):150€

GYM JAPONNAISE (TAISO) :130€

COMPETITEUR : Passeport sportif :8€

*Famille à partir de la 3^{ème} inscription - 30 € de la 4^{ème} inscription - 40 €

MONTANT TOTAL=.....€

Tournez la page S.V.P.

Les chèques sont à l'ordre du Judo Club Bain de Bretagne



Responsabilité de vos enfants

Nos professeurs prennent en charge vos enfants pendant les horaires du cours. Cependant, il est de votre responsabilité de vous assurer que le professeur est bien présent pour le cours, de déposer et récupérer votre enfant au bord du tatami. Une fois le cours terminé et que votre enfant sort du tatami, il n'est plus sous responsabilité du JUDO CLUB BAIN.

Vie au club

Il est obligatoire d'avoir une tenue réglementaire et appropriée pour la pratique du judo, du Taïso et autres disciplines. Vous devez avoir les pieds chaussés pour aller jusqu'au tatami. Des casiers à chaussures sont à votre disposition.

J'atteste avoir pris connaissance du **règlement intérieur du JC Bain de Bretagne**, et déclare par la présente en accepter son application.

Protocole sanitaire lié au COVID-19

J'atteste avoir pris connaissance du protocole sanitaire mis en place au **JC Bain de Bretagne selon les directives de la FFJDA**, et déclare par la présente en accepter son application.

Autorisation parentale pour les mineurs

J'autorise mon enfant à venir et rentrer seul du judo : OUI / NON

Je soussigné(e)..... parent ou tuteur légal de l'enfant mineur....., autorise le professeur, les organisateurs, l'équipe d'encadrement du club à prendre les dispositions nécessaires, en cas d'urgence médicale.

Droit à l'image

J'autorise l'association sportive JUDO CLUB de BAIN de BRETAGNE à diffuser les photos, les vidéos prises dans le cadre de l'activité du club sur différents supports (affichage au dojo, site internet du club, photo de groupe annuelle ou calendrier du club, journaux locaux) : OUI / NON

Le Judo Club Bain de Bretagne est affilié à la Fédération Française de Judo. Tous les adhérents de notre association sont donc licenciés à cette fédération. L'assurance fédérale couvre le licencié pour toutes les activités (entraînements et compétitions).

LOI DU 06/01/1978 modifiée « Informatique, Fichiers et Libertés » Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA. Ces informations sont destinées à la FFJDA et peuvent être communiquées à des tiers. La FFJDA s'engage à leur demander de respecter les droits applicables en matière de droit à la vie privée et de protection personnelle. Si vous vous opposez à ce que vos données à caractère personnel soient communiquées à des tiers à des fins de prospection, notamment commerciale, veuillez cocher la case suivante

ASSURANCE - L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL. Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès SMACL. Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,30 € TTC. Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL. Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. (Bulletin de souscription disponible téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix. La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents corporels, en cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA. Le club doit s'assurer que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause. Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant : <http://www.ffjudo.com/assurance-1>

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

La signature du dossier implique l'acceptation du règlement intérieur disponible sur le site et affiché dans le dojo

Bain de Bretagne, le

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal